

## Échange de mails entre Florence M., adhérente du Choix et le député Kevin MAUVIEUX (Eure)

Le 22 juin 2026 à 15:34, Florence M <[REDACTED]> a écrit :

**Objet :** une loi laïque démocratique pour vos électeurs

Monsieur, le Député,

Entendez tous vos électeurs même ceux qui ne partagent pas votre opinion !.

Au moment de voter ne nous trahissez pas ! nous des femmes et des hommes qui demandons seulement de pouvoir choisir en France notre façon de mourir ! au moment de voter, cet acte est notre unique espoir pour notre existence en toute conscience.

Accordez-nous ce vote dont vous n'en aurez pas à rougir face aux quelques personnes qui vous incitent à les écouter humainement de façon cadrée par la loi.

Florence M.

### Réponse du Député

De : Kévin Mauvieux (boîte publique) <kevin.mauvieux@assemblee-nationale.fr>

Date : mardi 23 juin 2026 à 10:36

À : Florence M <[REDACTED]>

Objet : Re: une loi laïque démocratique pour vos électeurs

Madame M.,

Je vous remercie pour votre mail.

Ma position sur la loi dite sur l'aide à mourir a toujours été constante : je m'y oppose.

Je ne m'oppose pas à un grand principe, mais à une loi dont les garde-fous ont sauté. Une loi n'est jamais aussi simple que ce que son titre laisse paraître. Accorder le droit à l'euthanasie sans protéger les médecins, les proches ou les mineurs me semble dangereux.

Je milite par ailleurs pour que cette loi soit proposée par référendum : il s'agit d'un sujet de société important que seule la société devrait trancher.

Vous remerciant à nouveau pour votre mail, je vous souhaite une bonne journée.

Bien cordialement,

Kévin MAUVIEUX  
Député de l'Eure.

## Réponse de Florence M. au député :

Subject: Re: Re: une loi laïque démocratique pour vos électeurs

To: Kévin Mauvieux (boîte publique) <[kevin.mauvieux@assemblee-nationale.fr](mailto:kevin.mauvieux@assemblee-nationale.fr)>

Je vous remercie de votre réponse. Et j'aimerais vous inviter à nos réunions pour que vous entendiez des personnes qui se sentent entièrement responsables de leur choix de la façon de mourir avant que d'autres se saisissent de cette prérogative.

Seule la personne doit pouvoir être entendue et respectée dans sa demande de ce soin si particulier ! Quand on a une maladie, on sait ce qui nous attend. Nous ne sommes pas les possessions des médecins. Chacun a une conscience de soi personnelle et qui devrait être inviolable. Alors pourquoi nous la bâillonner pour que que motif que ce soit (religieux, professionnel, ...), ces formes de pressions extérieures à l'individu concerne en distribuant des psychotropes ou empêchent la rédaction de directives anticipées.

Bien sur. Les français ont le choix de subir une forme de fin de vie, mais certaines consentent, elles ont fait le choix de mourir vite (<2h) au moment de leur choix en fonction de l'évolution dégradante de leur maladie. Il faut dépénaliser les soignants qui répondent à ces demandes.

En militant pour un référendum sur cette question, la démocratie a atteint ses limites car la minorité des français en capacité de choisir la sédation ou l'euthanasie ne sont pas très nombreux.

Moi, infirmière militante, diplômée en 1976, témoin de ces détresses existentielles, je pense et j'agis pour ces minorités !

Puissiez-vous recevoir mon point de vue, s'il vous plaît.

Votre rôle politique vous engage à pouvoir recevoir tous les points de vue et porter notre voix aussi. Je reste disponible pour avancer sur ce sujet sociétal visant à l'apaisement , défendre nos principes liberté, égalité fraternité que la loi doit garantir.

Florence M.